

Aperçu des placements

Mandats privés de placement Manuvie—Fonds distincts MPPM

**Présentant les mandats, les
portefeuilles de fonds distincts
et les comptes à intérêt garanti**

Programme Fonds distincts MPPM

Mandats et portefeuilles de fonds distincts

Série 75/75

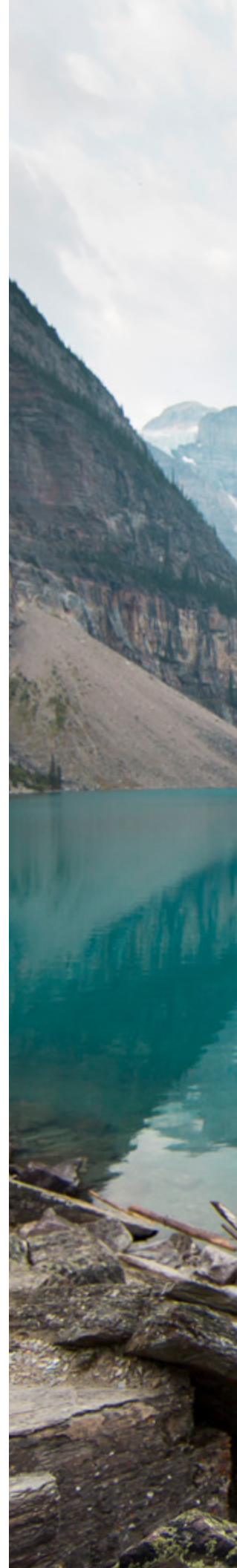
Profitez du potentiel de croissance du marché.

Série 75/100

Mettez l'accent sur la préservation du patrimoine et sur son transfert aux bénéficiaires.

Comptes à intérêt garanti (CIG) et compte à intérêt quotidien (CIQ)

Renforcez la sécurité grâce aux taux garantis.





Plus la valeur de votre patrimoine augmente, plus vos attentes devraient être élevées. Travaillez avec un partenaire financièrement solide et d'envergure mondiale, en ayant la certitude que votre portefeuille est géré avec détermination selon une vision d'avenir. Ainsi, vous saurez sans l'ombre d'un doute que vous avez confié votre portefeuille à un gestionnaire sûr et avant-gardiste. De plus, vous pourrez augmenter la valeur de votre patrimoine grâce au remboursement de frais de gestion, aux avantages en lien avec la planification successorale, aux garanties à l'échéance et au décès¹ et à la protection éventuelle contre les créanciers. Le contrat offre également l'accès à des taux garantis et à une sécurité par l'intermédiaire de comptes à intérêt garanti (CIG) flexibles et d'un compte à intérêt quotidien (CIQ).

C'est pour répondre à vos attentes les plus élevées que nous avons créé les Mandats privés de placement Manuvie.

¹ Pour les mandats et les portefeuilles de fonds distincts seulement.

Mandats et portefeuilles de fonds distincts MPPM

Garantie au décès

Avec deux options de garantie au décès, 75 % ou 100 %, réduites proportionnellement en cas de retrait, vous pouvez vous assurer que votre patrimoine sera transmis à vos bénéficiaires. L'option 75/100 permet une revalorisation annuelle automatique de la garantie au décès à hauteur de la valeur marchande, si elle est plus élevée à la date anniversaire de la série. La dernière revalorisation de la garantie au décès a lieu à la date anniversaire de la série qui précède le 80^e anniversaire de naissance du rentier.

Garantie à l'échéance

À l'échéance du contrat (le 31 décembre de l'année de votre 100^e anniversaire ou à une date antérieure là où la législation l'exige), vous recevrez la valeur marchande ou la garantie à l'échéance, selon le plus élevé de ces deux montants. La garantie à l'échéance correspond à 75 % de la valeur de tous les dépôts, réduite en proportion des retraits.

La volatilité des marchés à votre avantage avec le Programme d'achats périodiques de Manuvie

Pour atténuer les risques associés au placement ponctuel d'importantes sommes, il est possible de diviser le montant et de placer des sommes plus modestes à intervalles réguliers. Cette stratégie permet à la fois d'éviter l'indécision quant au choix du meilleur moment pour investir et de profiter des variations de prix des mandats de fonds distincts pour acheter moins d'unités lorsque les prix sont élevés et plus d'unités lorsqu'ils sont bas, ce qui se traduit par un moindre prix moyen global.

Compte à intérêt garanti et compte à intérêt quotidien

Les CIG et le CIQ sont des options de placement simples susceptibles d'apporter un élément de sécurité important à votre plan financier. Ils peuvent protéger vos placements grâce à des taux garantis.

Avantages supplémentaires du programme (en ce qui a trait aux mandats, aux portefeuilles, aux CIG et au CIQ)

Protection contre les créanciers

En tant que contrat d'assurance, le programme Fonds distincts MPPM peut contribuer à protéger l'actif des épargnants contre les créanciers. Cette caractéristique pourrait être idéale pour les professionnels et les propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

Possibilité de contourner la succession

Au décès, le produit du contrat peut être versé rapidement et en toute confidentialité² aux bénéficiaires désignés (autres que la succession), en évitant les frais juridiques, de succession et d'homologation³.

² En Saskatchewan, l'avantage lié à la confidentialité d'un client ne s'applique pas. Les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance comportant un bénéficiaire désigné sont indiqués dans la demande d'homologation, même si ces actifs ne font pas partie de la succession et ne sont pas assujettis aux frais d'homologation.

³ Le processus et les frais d'homologation ne s'appliquent pas au Québec. Il existe un processus de vérification pour les testaments non notariés, mais pas pour les testaments notariés.

Tracez la meilleure voie.

Placements Manuvie réunit des centaines de professionnels de l'investissement établis dans des marchés clés partout dans le monde. Cette présence mondiale offre une perspective locale, une expertise diversifiée et une recherche continue qui soutiennent la gestion de vos mandats privés.



Les mandats et portefeuilles de fonds distincts MPPM sont gérés par Placements Manuvie, une équipe mondiale qui possède une forte capacité de recherche et une expérience étendue dans les principales catégories d'actif. L'équipe applique des processus clairs, une analyse rigoureuse et une surveillance continue pour construire des portefeuilles alignés sur vos objectifs à long terme.

Manuvie collabore aussi avec des gestionnaires externes spécialisés qui ajoutent une expertise complémentaire dans des domaines tels que les actions mondiales, le revenu fixe et les stratégies indicelle. Vous accédez ainsi à une gamme plus large d'approches de placement dans un seul programme.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, des contrats de rente et des contrats d'assurance contenant des fonds distincts de Manuvie. Les Fonds communs Manuvie, les Mandats privés de placement Manuvie, les Fonds à capital fixe Manuvie et les Fonds négociés en bourse (FNB) Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée. Investissements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée. Manuvie, le M stylisé, Manuvie et M stylisé et Investissements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

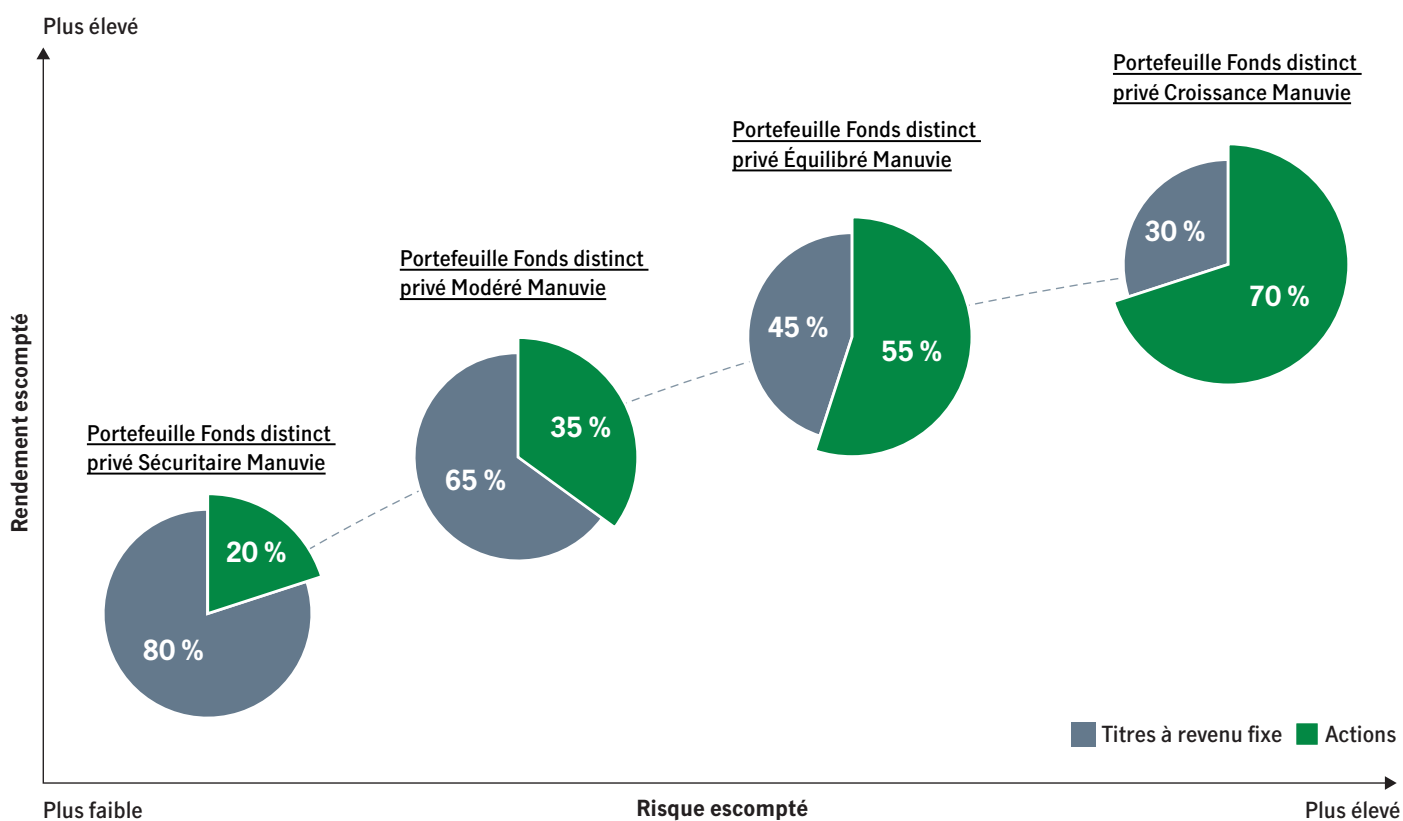
Portefeuilles de répartition d'actifs Manuvie

Les Portefeuilles de répartition d'actifs Manuvie sont constitués de quatre portefeuilles de "fonds de fonds" entièrement optimisés et gérés de manière active, qui incluent des fonds négociés en bourse (FNB).

Chaque portefeuille est conçu pour répondre à une tolérance au risque et à un objectif de rendement précis. Ils sont faciles à comprendre, il est simple d'y investir et ils

donnent accès à certaines des stratégies de placement les plus demandées. Gestion de placements Manuvie offre ainsi une solution de placement intégrée.

Les portefeuilles de répartition d'actifs s'adressent aux épargnants à la recherche d'une solution de placement élaborée qui permet une gestion adéquate du risque.



À titre indicatif seulement. Les répartitions sont basées sur les allocations cibles.



FNB ingénieux de Manuvie – offerts dans notre offre de fonds distincts privés de Manuvie

Les fonds négociés en bourse (FNB) sont de plus en plus populaires auprès des Canadiens*, car ils plaisent aux épargnants en raison de leur capacité à diversifier un portefeuille. Nos fonds distincts FNB ingénieux de Manuvie, offerts uniquement dans le cadre de notre série 75/75, vous donnent accès à des catégories d'actif clés et à des stratégies actives novatrices, chacune assortie de frais concurrentiels.

- ✓ Chaque FNB sous-jacent est géré activement.
- ✓ Les fonds distincts FNB à catégorie d'actif unique permettent la personnalisation des placements : chaque fonds investit dans un panier de titres précis, offrant la possibilité de compléter et de diversifier un portefeuille.
- ✓ Le Fonds combiné de fonds distincts FNB offre une solution simple et complète, tout-en-un. Il offre l'accès aux mêmes stratégies de FNB que nos fonds individuels par l'intermédiaire du Fonds commun Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie. Qui plus est, le Fonds combiné offre un rééquilibrage systématique pour que l'actif de vos clients demeure conforme à la répartition statique de l'actif.
- ✓ Tarification concurrentielle.
- ✓ Tous les avantages des contrats de fonds distincts sont offerts dans le cadre des Fonds distincts MPPM.

* Source : Investor Economics, Insurance Advisory Service – Canada, avril 2021.

Vision active, efficacité passive et protection des contrats de fonds distincts — le tout dans une solution unique

MAWER
Be Boring. Make Money.™

Mawer est un gestionnaire de placements indépendant ayant une longue expérience dans la création de portefeuilles diversifiés. Leur approche vise à investir dans des entreprises qui créent une valeur durable à des prix raisonnables. Ce style discipliné vise à saisir la croissance tout en maîtrisant le risque.

 **Fidelity**
INVESTMENTS

Fidelity® est un gestionnaire actif mondial reconnu pour sa recherche approfondie et sa sélection ciblée de titres. Leurs stratégies offrent une exposition aux opportunités de croissance à long terme sur les marchés canadiens et mondiaux.

BlackRock

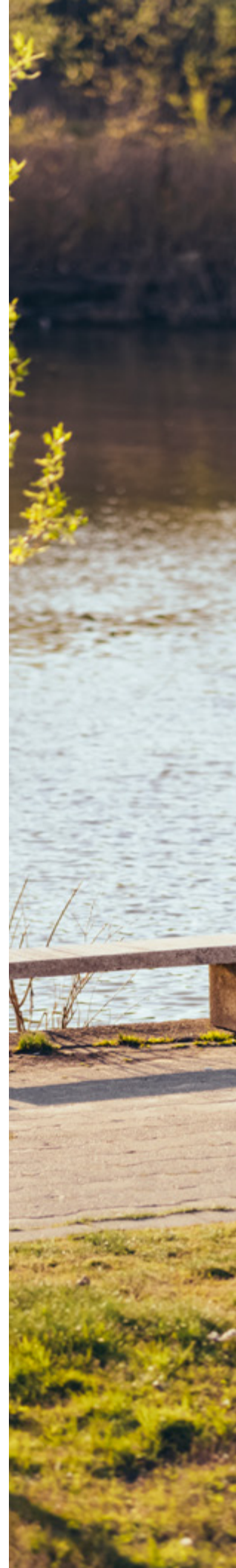
BlackRock® est reconnu mondialement pour son leadership en gestion indicielle. Leur envergure et leur expérience offrent des outils efficaces et fondés sur des règles pour soutenir des portefeuilles diversifiés.



Parlez à votre conseiller ou visitez notre outil **Prix et rendement** pour en savoir plus sur les fonds offerts.

BlackRock est une marque déposée de BlackRock Finance, Inc. et de ses affiliés.

Fidelity est une marque déposée de 483A Bay Street Holdings LP. Utilisée avec permission.





Mandats et portefeuilles — en bref⁴

Mandats et portefeuilles — en bref

100 000 \$ par contrat
(répartition possible sur les deux séries)

Dépôts subséquents : 1 000 \$⁵

**Dépôts dans le Fonds distinct Mandat privé
Programme d'achats périodiques par somme fixe
Manuvie (APSF) : 5 000 \$⁵**

Le dépôt minimum du programme APSF à un mandat ou portefeuille est de 100 \$⁵

Minimum des prélèvements automatiques sur le compte (PAC) : 50 \$ par mois⁵

⁴ 1 000 \$ par contrat pour les ménages ayant 250 000 \$ ou plus.

⁵ Disponible uniquement après avoir atteint le minimum contractuel.

Comptes à intérêt garanti et compte à intérêt quotidien

Les CIG et le CIQ de Gestion de placements Manuvie sont des options de placement simples qui peuvent apporter un élément de sécurité important à votre plan financier. Ces comptes peuvent protéger vos placements grâce à des taux d'intérêt garantis et vous procurer des avantages en matière de fiscalité, de planification successorale et de protection du patrimoine. Et ils sont maintenant offerts dans le cadre de votre contrat Fonds distincts MPPM. Étant donné qu'ils font partie du contrat, vous avez la possibilité de transférer aisément votre placement dans un mandat ou un portefeuille de fonds distincts au titre de votre contrat, si vous le souhaitez.⁶

Qu'est-ce qu'un CIG ou un CIQ?

Il s'agit d'options de placement offertes dans le cadre de votre contrat qui sont assorties de taux d'intérêt garantis concurrentiels sur les dépôts que vous affectez à ces options.

Quelles sont les options de placement?

Compte à intérêt garanti (CIG)

- Durée d'un mois
- Durées d'un an à dix ans

Caractéristiques : Obtenez un taux d'intérêt garanti déterminé pour la durée choisie.

Options d'intérêt composé et d'intérêt mensuel simple offertes.

Avantages pour vous : Choisissez les dates d'échéance en fonction des placements, des dépenses ou des changements de style de vie que vous prévoyez.

Les fonds peuvent être retirés à tout moment, lorsque vous en avez besoin (des frais de rachat peuvent s'appliquer).

Compte à intérêt quotidien (CIQ)

Caractéristiques : Une option à court terme qui vous laisse accéder à vos placements facilement et sans frais.

Avantages pour vous : Un moyen facile de placer temporairement votre argent en attendant de prendre une décision de placement à plus long terme.

Boni sur le volume

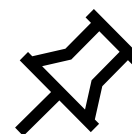
Vous pourriez également être admissible à un boni sur le volume en ce qui a trait à votre CIG pour accroître le taux d'intérêt, selon le montant de votre placement. Ce boni n'inclut pas la valeur des mandats ou des portefeuilles de fonds distincts ni d'un CIQ.

Éventuels avantages fiscaux des contrats non enregistrés

Dans le cas des personnes de 65 ans ou plus, les intérêts tirés d'un CIG peuvent donner droit au crédit d'impôt annuel pour revenu de pension en plus de constituer une source admissible de revenu de pension aux fins du fractionnement du revenu. Le paiement de l'impôt sur les gains d'intérêts peut être reporté jusqu'à un an.

Grâce à la croissance constante d'une partie de votre portefeuille, un CIG ou un CIQ peut vous aider à établir des bases solides qui procureront des rendements plus stables et réduiront votre risque de placement global.

⁶ Les retraits et les transferts entre options de placement peuvent être assujettis à des frais, entraîner des conséquences fiscales et avoir des répercussions sur les garanties de fonds distincts.



Faits sur les CIG et le CIQ

Options offertes : Compte à intérêt quotidien; durée d'un mois; durées d'un an à dix ans (durées complètes seulement); intérêts composés et intérêts mensuels simples pour tous les types de produits enregistrés et non enregistrés. Comptes encaissables (rachetables) seulement au titre des durées offertes (des frais de rachat peuvent s'appliquer).

Placement initial minimum :

1 000 \$ par CIG à intérêt composé, 5 000 \$ par CIG à intérêt mensuel simple (à condition que les minimums du contrat soient atteints).

Dépôts subséquents : 1 000 \$ par CIG à intérêt composé, 5 000 \$ par CIG à intérêt mensuel simple.

Minimum des prélèvements automatiques sur le compte (PAC) :

50 \$ par mois. Seulement une fois que les minimums initiaux au titre du contrat ont été atteints.

Options de réinvestissement :

Sauf indication contraire, une fois la durée expirée, le compte sera automatiquement réinvesti selon les mêmes options d'intérêt et de durée initialement sélectionnées ou réinvesti soit dans un CIQ soit dans un mandat ou un portefeuille de fonds distincts.



**Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller
ou visitez le site mandatsprivesdeplacementmanuvie.ca**

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les garanties à l'échéance et au décès sont réduites en proportion des retraits. Le remboursement des frais de gestion n'est pas versé en espèces, mais plutôt porté au crédit du contrat sous forme d'unités supplémentaires des fonds concernés. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des comptes à intérêt garanti, du contrat d'assurance FPG Sélect et du contrat d'assurance Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM (Fonds distincts MPPM) ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Les Portefeuilles de répartition d'actifs Manuvie sont offerts dans le cadre de la série PlacementPlus des contrats d'assurance FPG Sélect Manuvie, des Fonds distincts MPPM et du Régime enregistré d'épargne-études à fonds distincts Manuvie offerts par la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Manuvie, composez le 1 800 355-6776.